

Le Baillargeois



*Présentation du
Conseil municipal* p. 6

*Rappel actualités
Covid 19* p. 13



Éco-pâturage p. 23



FOCUS

Organisation
de la mairie..... 11



CADRE DE VIE

Obtention
de la première fleur
au concours
des villes
et villages fleuris.... 22



Sommaire



04



INFOS

Le mot de l'ancien Maire.....	4
Le mot du Maire.....	5
Présentation du Conseil municipal élu le 15 mars 2020.....	6 à 8
Distribution des masques.....	9
Renseignements utiles.....	10
Organisation de la mairie.....	11

12



ACTUS

Accueil des enfants.....	12
Réouverture écoles.....	12
Rappel actualités Covid 19.....	13
Vitalis.....	14
Collecte des déchets ménagers.....	15

16



FOCUS

Finances.....	16-17
Développement économique.....	18-19
Solidarité CCAS.....	20

21



ZOOM

La fibre.....	21
Impact crise.....	22
Environnement.....	22-23



Direction de la publication : Éric Ghirlanda - **Comité de rédaction :** Corinne Morceau
 commissions, associations - Justine Dessaux, Responsable de la Communication, Mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux
Conception - Graphisme : ÉdiPublic (Groupe IB-Médias) - 33 av. des Temps Modernes 86360 Chasseneuil-du-Poitou - 05 49 01 44 11
Crédits photos et illustrations : Mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Marilou Rabier-Menard, Pixabay, Fotolia, Freepik
 Document imprimé en CEE : 422 843 797 RCS.

Les erreurs ou omissions qui auraient pu subsister dans ce bulletin municipal, malgré le soin et les contrôles de la Mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, ne sauraient engager sa responsabilité. Vos remarques et suggestions sont les bienvenues pour une prochaine édition.

Au vu du confinement et de l'arrêt de l'activité des associations, Présidents et Présidentes vous n'avez pas été sollicités pour ce bulletin municipal de juin. La Commission Communication et Informatique est chargée de revenir vers vous pour étudier, adapter la diffusion d'informations en fonction de vos besoins et pour les prochaines éditions de ce bulletin municipal.





Le mot de J.-C. Boutet

La mandature devait s'achever à l'issue de l'élection municipale du 15 mars dernier pour les conseillers municipaux et du 22 mars pour le maire et les adjoints. L'émergence et la propagation de l'épidémie COVID-19 ont complètement bouleversé ce calendrier électoral.

Qui aurait pu imaginer un tel scénario qui a obligé les élus à assurer la continuité de fonctionnement de la collectivité et à prendre toutes les mesures nécessaires pour juguler la diffusion du virus sur le territoire. Sans en dresser un bilan exhaustif, la commune s'est positionnée dans un rôle d'information à destination des usagers, d'organisation d'un plan de continuité des services publics indispensables à la crise sanitaire, de transparence sur les actions conduites vis-à-vis des élus du conseil en place et des nouveaux élus tels que le prévoyaient les textes en vigueur et de solidarité en direction des plus démunis, des acteurs économiques et du monde médico-social du territoire. Elle a enfin joué un rôle de protection par la distribution de masques grand public dans chaque foyer de la commune.

Cette crise sanitaire sans précédent n'a malheureusement pas produit tous ses effets, déjà lourds pour notre pays, notamment sur l'activité économique, sur l'emploi mais aussi sur les collectivités territoriales. Je profite du présent édito pour saluer le travail effectué et le dévouement des personnels soignants, médico-sociaux et de toutes les personnes, y compris les élus, qui ont participé bénévolement, de près ou de loin, à la mise en place d'actions de solidarité en direction des plus démunis, des artisans, des commerçants.

Le monde de l'artisanat et du commerce fait partie des secteurs d'activités les plus touchés par la crise ; eu égard aux services rendus dans l'animation de nos territoires, tout doit être mis en œuvre pour les aider et les accompagner pour dépasser leurs difficultés. Le 11 mai, une première phase de déconfinement a été engagée en permettant, entre autres, la réouverture des écoles, des services publics de la mairie moyennant le respect d'un protocole sanitaire élaboré par l'État.

Je tiens à remercier ici la communauté éducative locale (notamment les enseignants et les personnels communaux) pour la qualité du travail réalisé et leur grande disponibilité (y compris les jours fériés et les week-ends), en vue de préparer au mieux le retour

des enfants à l'école dans le respect d'un protocole sanitaire contraignant tant pour les enfants que pour les adultes. Le défi était de taille et je pense que le bilan reste positif même si nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes des parents en raison de nos capacités d'accueil moindres que d'ordinaire. Le 28 mai, l'État a communiqué la deuxième phase du plan de déconfinement qui a ouvert de nouvelles perspectives en matière de déplacement, signe d'une liberté retrouvée et de réouvertures de certains secteurs économiques qui participent à la vie quotidienne des territoires comme les bars, les restaurants, les lieux d'accueil touristique...

Mais cette deuxième phase ne doit pas pour autant nous inciter à baisser la garde et à agir en oubliant les mesures barrières qui doivent rester la règle tout au moins tant que le virus ne sera définitivement éradiqué. Même si les tentations sont nombreuses, il en va de la responsabilité de chacun et de chacune.

Au moment où vous lirez cet édito, je ne serai donc plus maire mais j'ai souhaité créer une association des anciens maires aux côtés de l'association des maires de la Vienne pour pouvoir venir en aide aux élus qui le souhaiteraient (apporter quelques conseils, intervenir, débattre sur certains sujets...). Le rôle des élus et de la commune est encore trop méconnu des plus jeunes qui sont les adultes et citoyens de demain. Cette association aura également un rôle à jouer sur ce point important à mes yeux.

Difficile de terminer ce dernier édito sans avoir une pensée pour la nouvelle équipe municipale dirigée par Eric GHIRLANDA qui a tout mon soutien et à qui je souhaite tout le plaisir que j'ai eu à administrer cette commune où il fait bon vivre.

Jean-Claude Boutet, ancien Maire ■



Le mot du maire

Chères Baillargeoises, Chers Baillargeois,

Cette élection municipale 2020 restera sans nul doute gravée dans les mémoires de chacun d'entre nous ! Ce sont d'abord les conséquences d'une crise sanitaire sans précédent !

- Jamais, une élection ne s'était tenue dans un tel contexte sanitaire avec cette peur légitime et partagée de nos concitoyens face à la pandémie COVID-19.

Ce contexte, inédit, a pesé, bien évidemment, sur la participation citoyenne à cette élection locale mais avec près de 93% des suffrages exprimés en faveur de notre liste, les Baillargeoises et Baillargeois ont massivement montré leur confiance, leur soutien à notre équipe mais aussi exprimé leurs attentes qu'il nous appartiendra de satisfaire au mieux.

Je remercie tout aussi sincèrement les Baillargeoises et Baillargeois pour la confiance qu'ils nous ont exprimée le 15 mars dernier.

- Jamais non plus, une équipe municipale nouvellement élue n'avait pris ces fonctions aussi tardivement après son élection ; là encore les conséquences du COVID-19 qui a tout déstabilisé dans notre pays en quelques semaines, en quelques mois et malheureusement ce n'est pas terminé !

D'ailleurs, je n'aurai jamais assez de mots pour remercier Jean-Claude BOUTET et les anciens élus du mandat prorogé pour leur investissement, leur engagement pour avoir assumé cette mission transitoire avec courage et discernement dans un contexte législatif particulièrement compliqué et mouvant et dans une ambiance pesante qui n'est malheureusement pas terminée à ce jour. C'est aussi un contexte local très particulier que cette élection municipale 2020 ! Elle marque la décision personnelle, le choix courageux d'un homme Jean-Claude BOUTET de quitter ses fonctions de premier magistrat exercée pendant 31 ans (élu depuis 43 ans). Grand serviteur de sa commune et de ses concitoyens, Jean-Claude BOUTET fut durant ses mandats un homme engagé et passionné par sa commune au service de ses habitants. Avec l'âme d'un bâtisseur, il a fait de Saint-Georges d'aujourd'hui : une commune aimée, aimante et reconnue, voire jalouée. Il est temps de lui dire tout simplement : **MERCI !**

Notre commune change de Maire, mais le nouveau conseil municipal va poursuivre l'action engagée depuis des années en y apportant et c'est légitime, la valeur ajoutée de nos engagements électoraux.

Avec mon équipe, unie et soudée, durant ces 6 années à venir, nous nous attacherons à appliquer le programme que nous avons proposé lors de la campagne électorale.

Notre programme, vous le connaissez. Nos projets, nous les avons expliqués régulièrement au cours de ces derniers mois.

- Préserver notre cadre de vie et notre environnement,
- Aménager l'espace communal de manière maîtrisée avec la création d'infrastructures répondant aux besoins des habitants,
- La proximité, l'écoute et le dialogue avec les habitants tout en renforçant les valeurs citoyennes,
- Faire de la mairie : un service public de proximité
- Renforcer le bien-vivre ensemble
- Améliorer la sécurité des habitants
- Renforcer notre attractivité économique et touristique

Nous allons dès à présent nous mettre à la tâche et nous veillerons à maintenir ce lien de concertation et de dialogue entre élus et habitants pour garantir tout au long de ce mandat une gestion au plus près de toutes et de tous.

Ce mandat à venir au-delà de la réalisation de nos engagements, est un défi majeur face aux multiples enjeux à relever : - Celui d'abord de surmonter la crise sanitaire, économique et social que nous connaissons aujourd'hui et qui sera probablement et malheureusement durable ; cette crise sanitaire actuelle va bouleverser, c'est un fait, nos priorités pour l'année 2020 et nous devons nous adapter !

- Prendre en compte rapidement les conséquences économiques, sociales et sanitaires qu'impose le COVID-19 et œuvrer pour contribuer à retrouver une vie normale avec des services publics progressivement disponibles,
- Échanger et travailler avec les acteurs associatifs, les acteurs économiques, les écoles et leurs représentants,

- Veiller à ce qu'une solidarité responsable permette de ne laisser personne sur le bord de la route.

- Celui aussi de la nécessaire redéfinition avec nos partenaires des collectivités locales d'une véritable politique territoriale de proximité pour être au plus près, je dirai même au cœur de l'action en faveur des usagers : c'est ce que nous a appris ou plutôt confirmé les conséquences de la crise dans notre vie de tous les jours !

Je n'aurai personnellement pas de prétention, ni d'excès d'ambition : nous ne ferons pas de miracle, mais nous ferons le maximum pour servir la cause des Baillargeoises et Baillargeois.

Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions, doivent être entièrement tournées vers un objectif : **le bien-être des Baillargeoises et Baillargeois.** C'est, soyez-en assurés, ce qui m'animerait en permanence au cours de ce mandat.

Eric GHIRLANDA, Votre Maire ■



Le conseil municipal élu le 15 mars 2020

(mis en place le 28 mai 2020)



Éric GHIRLANDA
Maire



Stéphane BERGEON
1^{er} Adjoint
Sport /Loisirs
Vie associative
Projets structurants



Corinne SUIRE
2^e Adjointe
Culture - Événementiels - Vie associative
Gestion des Salles communales
Médiathèque
Seniors et EHPAD



Dominique CADU
3^e Adjoint
Espaces publics - Voirie - Réseaux
Chemins ruraux
Sécurité - Accessibilité
Travaux Bâtiments communaux



Virginie DELACOUR
4^e Adjointe
Transition écologique
Proximité - Démocratie locale
Citoyenneté
Cadre de Vie - Embellissement



Alain BARRAUD
5^e Adjoint
Aménagement de l'espace - Urbanisme,
Habitat - Éducation - Péricolaire
Transport scolaire - Accueil de loisirs
Jeunesse - Restauration scolaire



Corinne MORCEAU
6^e Adjoint
Communication - Informatique
Archives communales
Tourisme - Patrimoine
Jumelage



Laurent DARPEIX
7^e Adjoint
Finances
Seniors et EHPAD



Patrick CHAPRON
Conseiller municipal délégué
Activités économiques
Emploi / insertion - Mobilité
CCAS - Solidarité
Culture - Événementiels - Vie associative
Gestion des salles communales



Le conseil municipal élu le 15 mars 2020

(mis en place le 28 mai 2020)



Robert MEMETEAU
Conseiller municipal
CCAS - Solidarité - Travaux bâtiments
communaux - Communication
Informatique - Tourisme
Archives communales
Patrimoine - Jumelage



Bruno LEVÊQUE
Conseiller municipal
Emploi - Insertion
Mobilité - Communication
Informatique - Tourisme
Archives communales
Patrimoine - Jumelage



Sylviane MAUXION
Conseillère municipale
Activités économiques - Espaces publics
Sécurité - Réseaux - Chemins ruraux
Seniors et EHPAD - Communication
Informatique - Tourisme
Archives communales - Patrimoine - Jumelage



Corinne GIRAUD
Conseillère municipale
Aménagement de l'espace
Urbanisme - Habitat - Espaces publics
Sécurité - Réseaux - Chemins ruraux
Transition écologique - Cadre de vie



Didier LOIRET
Conseiller municipal
Sport/Loisirs - Vie associative - Accueil de loisirs
Jeunesse - Restauration scolaire
Éducation - Péricolaire - Transport scolaire
Médiathèque - Communication - Informatique
Tourisme - Archives communales
Patrimoine - Jumelage



Philippe LAINE
Conseiller municipal
Aménagement de l'espace
Urbanisme - Habitat
Espaces publics
Sécurité - Réseaux - Chemins ruraux



Pascal DIONNET
Conseiller municipal
CCAS - Solidarité
Culture - Événementiels - Vie associative
Gestion des salles communales
Travaux bâtiment communaux



Anita HAVET
Conseillère municipale
Accueil de loisirs - Jeunesse
Culture - Événementiels - Vie associative
Gestion des salles communales
Seniors et EHPAD - Restauration scolaire
Éducation - Péricolaire - Transport Scolaire



Claire BRETENOUX
Conseillère municipale
CCAS - Solidarité
Culture - Événementiels - Vie associative
Gestion des salles communales
Médiathèque

Le conseil municipal élu le 15 mars 2020 (mis en place le 28 mai 2020)



Christophe STEPHANT
Conseiller municipal

CCAS - Solidarité - Sport/Loisirs
Vie associative - Culture - Événementiels
Gestion des salles communales
Seniors et EHPAD



Peggy LEGRAND
Conseillère municipale

Aménagement de l'espace - Urbanisme
Habitat - Accueil de loisirs - Jeunesse
Espaces publics - Sécurité - Réseaux Chemins ruraux
Travaux bâtiments communaux
Restauration scolaire - Éducation
Périscolaire - Transport scolaire



Sébastien DURAND
Conseiller municipal

Activités économiques
Emploi / Insertion
Finances - Budget



Angélique FLÉVEAU
Conseillère municipale

Mobilités - Espaces publics
Sécurité - Réseaux - Chemins ruraux
Communication - Informatique
Tourisme - Archives communales
Patrimoine - Jumelage



Isabelle POUDET
Conseillère municipale

CCAS - Solidarité
Culture - Événementiels - Vie associative
Gestion des salles communales
Médiathèque



Caroline MOREAU VILLATTE
Conseillère municipale

Communication - Informatique
Tourisme - Archives communales
Patrimoine - Jumelage



Pascale MALLIA
Conseillère municipale

Sports / Loisirs - Vie associative
Accueil de loisirs - Jeunesse
Finances - Budget - Restauration scolaire
Éducation - Périscolaire - Transport scolaire



Laurie BERGE
Conseillère municipale

Activités économiques
Accueil de loisirs - Jeunesse
Restauration scolaire - Éducation
Périscolaire - Transport scolaire



Kévin SAUVAGET
Conseiller municipal

Espaces publics - Sécurité
Réseaux - Chemins ruraux
Travaux bâtiments communaux
Transition écologique - Cadre de vie

Distribution des masques aux habitants de la commune

L'épidémie COVID-19 a surpris tout le monde par sa vitesse de propagation et son impact sans précédent notamment sur l'activité économique du pays. Depuis les premiers discours du Président de la République et du Premier Ministre et tout au long de la crise sanitaire, la commune n'a cessé de veiller à prendre toutes les mesures visant à protéger la population, mais toujours au vu des informations communiquées par l'État et ses services.

Concernant la mise à disposition gracieuse de masques à l'ensemble de la population, la commune a procédé à plusieurs commandes en fonction des opportunités qui se présentaient à elle et en privilégiant l'achat de petites quantités d'une part et des fournisseurs qu'elle connaissait d'autre part. Ce n'est qu'à la fin du mois de mai que la commune a pu disposer d'un stock suffisant de masques lavables permettant de couvrir les besoins de la population. Dès les premières semaines de cette crise, la commune a distribué des moyens de protection (masques, gants...) et du gel hydroalcoolique en priorité aux personnels soignants du territoire (infirmières de secteur notamment) ainsi qu'aux personnes les plus démunies (notamment aux bénéficiaires de la banque alimentaire).

La commune a fait le choix de distribuer gracieusement deux masques lavables en tissu par foyer. Cette distribution a commencé le mardi 26 mai et ce jusqu'à la fin de semaine. Si vous avez besoin de masques supplémentaires de par

la composition de votre famille ou qui n'auraient pas pu vous être distribués lors du passage des élus, vous êtes invité à venir les retirer en mairie sur présentation d'une copie de votre livret de famille. Ces masques sont des masques « grand public » et n'ont pas vocation à garantir le même niveau de protection que des masques de type FFP2 ou chirurgicaux. Leur port est limité à une demi-journée.

Il est important de rappeler que le masque constitue le troisième geste « barrière » et qu'il est primordial de respecter les mesures de distanciation physique (au moins un mètre entre chaque individu). Celui-ci doit être de préférence utilisé lorsque les deux premières mesures ne peuvent être appliquées.

Enfin, ces masques, après avoir été lavés 10 fois, doivent être mis dans un sac d'emballage et laissés au minimum 24 heures avant d'être mis dans les sacs d'ordures ménagères. Ils ne doivent en aucun cas être jetés sur l'espace public ■



Distribution de masques par le département

Le département de la Vienne a offert 4 000 masques à la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux dans le but de les redistribuer aux administrés.



M. BOUTET, maire de la commune étant retenu en réunion à Grand Poitiers, c'est M. NOGHEROT, 1^{er} adjoint, et M. GHIRLANDA, adjoint à la communication, qui ont accueilli les élus départementaux et qui ont récupéré les masques.

La distribution a débuté mardi 26 mai et se terminera début juin.

Les masques ont été distribués en main propre par les élus et en cas d'absence au domicile, les masques sont déposés dans la boîte aux lettres ■



Renseignements utiles

ÉCOLES

École Maternelle Marcel JOLLIET
Directrice

M^{me} DUPONT 05 49 52 74 43

École Élémentaire Marcel JOLLIET

Directeur

M. FOMBEUR 05 49 52 47 83

École NOTRE-DAME

Directeur

M. CHOLLET 05 49 52 81 65

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h30 - 8h50 et 16h30 - 18h30

Mercredi 7h30 - 8h50
Tél. 05 49 47 54 69

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Place de la Liberté 05 49 62 06 03

Modification des horaires et du fonctionnement

Ouverture en Drive

Mercredi : 14h - 19h
Vendredi : 16h - 19h

MOYEN DE TRANSPORT COLLECTIF

VITALIS :
vitalis-poitiers.fr 05 49 44 66 88

Lignes en Vienne : transport scolaire et urbain 05 49 21 04 00

DÉCHETTERIE « LES MILLAS »

- Du 1^{er} octobre au 30 avril :
du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 ; le samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

- du 1^{er} mai au 30 septembre : du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
..... 05 49 62 03 03

PETITE ENFANCE

RELAIS VAL FRIMOUSSE
(Parents, Assistantes Maternelles)

Place de la Liberté 05 49 88 44 05

Permanence : le jeudi de 13h30 à 17h30
relais.pam@grandpoitiers.fr

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Salle des fêtes
Salle du Peu
Espace associatif

Espace Mérovée

Réservation à la mairie

EMPLOI

APPUI 05 49 62 02 95

FUTUR'EMPLOI
(Travail temporaire) 05 49 88 61 80

Pôle emploi 3995

CENTRE SOCIAL

Assistante sociale :
M^{me} LEMAIRE
sur rendez-vous

Le mardi
de 9h à 12h 05 49 00 43 49

A.D.M.R.

7, avenue de la libération
..... 05 49 55 30 27

CONCILIATEUR DE JUSTICE

À compter du 22 juillet
Permanence en Mairie
de Saint-Georges-lès-Baillargeaux
sur rendez-vous 05 49 52 81 02

ÉGLISE DE ST-GEORGES

Messe le dimanche matin à 10h30
tous les quinze jours (en alternance
avec Montamisé)

ADMINISTRATION	LA POSTE	La Poste	Place de la Liberté	05 49 52 80 50
	MAIRIE	Mairie	16 place de la Liberté	05 49 52 81 02
	TRÉSOR PUBLIC	Perception	18 rue Fernand Guérin	05 49 52 81 01
CABINET INFIRMIERS	FIRMIN Ingrid Julie BRASSAUD Julie LETUÉ	Infirmières	7, allée René Allamachère Permanence sans rdv du lundi au vendredi 7h30-9h30	05 49 31 50 27
	DUPONT Stéphane ROSNET Sylvain	Infirmiers	12, rue de la Tonnelle	05 49 41 69 17
MÉDECINE GÉNÉRALE	DUCHÊNE Patrice	Médecin	Allée René Allamachère	05 49 52 81 29
	LEGRAND Philippe	Médecin, osthéo, homéopathe	Allée René Allamachère	05 49 52 87 61
PHARMACIE	GERBIER Mélanie	Pharmacien	4, rond Point de l'Europe	05 49 52 81 23
KINÉSITHÉRAPEUTE	BOURDIN Claude	Kinésithérapeute	Allée René Allamachère	05 49 52 80 22
	LAROCHE Jonas	Kinésithérapeute	10, avenue du Clos de l'Ormeau	05 49 31 98 06
DENTISTE	HERVÉ Olivier	Dentiste	Allée René Allamachère	05 49 52 85 15
EHPAD	Villa les Varennes		10, allée René Allamachère	05 49 00 88 89
OSTÉOPATHE	DOUET Guillaume	Osthéopathe	8, route du Clos de l'Ormeau	06 41 81 05 83

Organisation de la mairie

Pendant le confinement

Dès la mise en confinement du pays, la commune a fermé les portes de la mairie ainsi que celles de tous les bâtiments communaux et notamment les écoles. Néanmoins, pour faire face à la crise sanitaire, la commune a maintenu le standard téléphonique grâce à la permanence d'agents communaux pour répondre aux questions des usagers et le service de l'état civil mais uniquement pour enregistrer les décès. Elle a également organisé, en lien avec les directeurs d'école, l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les services techniques ont mis en place un service minimum constitué de deux agents pour répondre à des demandes d'intervention.

Mobilisation de tous les supports de communication

Si la communication constitue un enjeu pour promouvoir les actions de la commune ou informer les usagers sur des événements passés ou à venir, elle demeure encore plus un enjeu en période de crise. Devant la complexité de la compréhension d'une telle épidémie, la commune a fait le choix d'une communication fondée sur les informations reçues uniquement par les canaux officiels (Préfecture, services de l'État, Grand Poitiers...).

Dans cette période de crise sanitaire, nous avons pris la mesure de l'utilité des réseaux sociaux et de la moindre utilité des supports physiques habituels. Nous avons pu découvrir l'existence de nouvelles applications qui fonctionnent sur la base d'alertes et en lien avec les services proposés sur les sites Internet ou les panneaux d'information ■

Après le 11 mai

Le 11 mai, tous les services de la mairie ont rouvert au public. Toutefois, l'accueil du public a été modifié pour respecter les consignes sanitaires (mesures de distanciation physique par des marquages au sol, établissement d'un sens de circulation avec un principe d'entrée/sortie, installation d'hygiaphone à l'accueil, limitation du nombre d'usagers accueillis en même temps...).

Information médiathèque

La médiathèque a mis en place un système de « Drive » depuis le 10 juin 2020.

En effet, les dépôts d'emprunts se feront au niveau de la porte du fond et les emprunts au niveau de la porte d'entrée. Aucune circulation n'aura lieu à l'intérieur de la médiathèque.

Afin de connaître les ouvrages mis à votre disposition, vous pouvez vous

rendre sur le portail de Grand Poitiers www.bm-poitiers.fr

Afin de faciliter l'accès à la médiathèque, merci de réserver un créneau soit par téléphone (mercredi toute la journée et vendredi de 16h à 19h) au 05 49 62 06 03 ou par mail : bibliotheque-stgeorges@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : mercredi de 14h à 19h et vendredi de 16h à 19h ■



Permanence Élus

Les élus de la commune organisent des permanences sur rendez-vous. Ces permanences auront lieu tous les samedis matin de 9h à 11h, dans les locaux de la mairie. Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie au 05 49 52 81 02.

MAIRIE

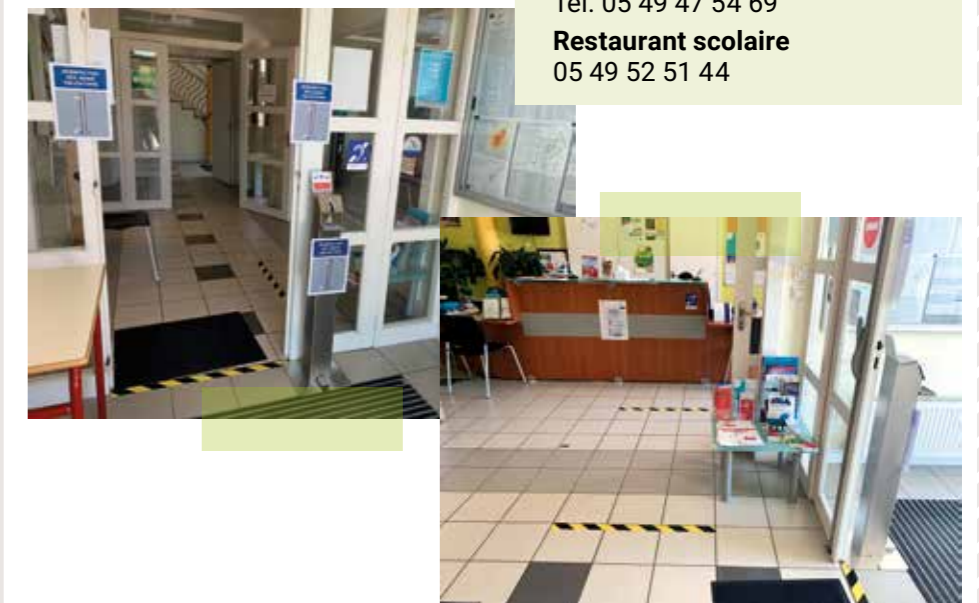
LE PERSONNEL MUNICIPAL À VOTRE SERVICE

Services généraux
e-mail : mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr
Tél. 05 49 52 81 02

Centre Technique Municipal
Tél. 05 49 52 89 27

Accueil périscolaire
Tél. 05 49 47 54 69

Restaurant scolaire
05 49 52 51 44



Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise pendant le confinement

La commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux s'est rapidement mobilisée pour organiser un service exceptionnel en cohérence avec les écoles. Ce service dit « périscolaire exceptionnel » fut proposé le matin, le midi, le soir et le week-end en direction des enfants du personnel indispensable à la gestion de cette crise sanitaire.

Pour les vacances scolaires de printemps, les communes de Jaunay-Marigny et de Saint-Georges-lès-Baillargeaux se sont regroupées pour établir un accueil pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de cette crise. La semaine du 20 avril au 24 avril 2020, l'accueil de loisirs « Planète Récré » s'est effectué dans les locaux du groupe scolaire Marcel Jolliet et la semaine du 27 au 30 avril, les familles ont eu la possibilité d'utiliser

le centre de loisirs « Croq'soleil » de Jaunay-Marigny.

Concernant les ados du territoire, le secteur jeunes « CAP'J » de la commune a organisé des actions par visioconférence. Les rendez-vous avec

les jeunes se sont déroulés autour de jeux tels que le « times up », le « dessin c'est gagné », des animations nouvelles telles que « Recherche chez toi » ■



Réouverture des écoles

Les écoles ont réouvert leurs portes le 12 mai dernier

Après avoir recensé les besoins des familles, la commune, la communauté éducative locale (les directeurs d'école, y compris de l'école privée Notre Dame, l'association des parents d'élèves, les personnels périscolaires et extrascolaires communaux), les services techniques (y compris l'équipe de nettoyage) ont élaboré un plan d'ouverture des écoles en donnant la priorité à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (dont la liste a été élargie à mesure que certains secteurs d'activité reprenaient). Compte tenu des délais très courts dont nous disposions pour élaborer ce plan tout en respectant un protocole sanitaire contraignant, il convient de saluer le travail accompli par l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de cette reprise.

Validé par les conseils d'écoles extraordinaires du 7 mai, le rythme scolaire est passé de 4,5 jours à 4 jours. Les directeurs d'école ont défini des pôles d'accueil : 4 à l'école élémentaire et 3 à l'école maternelle.

La commune a mis en place les accueils périscolaires le matin et le soir et a maintenu un service de restauration pour les enfants grâce à des repas fournis par la société de restauration collective SPRC. Les repas des enfants ayant des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ont également été pris en charge par SPRC.

Dans cette organisation où il n'y avait pas école le mercredi, la commune a proposé d'ouvrir l'accueil de loisirs sans hébergement PLANÈTE RÉCRÉ uniquement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire dans des locaux distincts de

ceux de l'école. À noter que l'accueil de loisirs était également ouvert aux enfants de l'école privée Notre Dame avec qui un travail de concertation a également été conduit très tôt pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Ce plan a également nécessité une grande vigilance sur le nettoyage et la désinfection des locaux. Après avoir été désinfectés par une entreprise spécialisée le 7 mai, les locaux scolaires ont été nettoyés et désinfectés après chaque récréation, chaque pause méridienne et chaque soir ■



Dépôt sauvage

Durant la période de confinement, des dépôts sauvages ont été constatés sur la commune. La mairie a décidé de déposer plainte systématiquement. Si l'auteur est identifié, il encourt des peines contraventionnelles ou délictuelles. Vous pourrez alors encourir d'une amende forfaitaire de :

- 68€ si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction
- 180€ au-delà de ce délai
- À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450€

Entretien

En cette période où la végétation pousse très vite, il est rappelé à chacun d'entretenir ses haies ainsi que la partie trottoir devant son domicile (arrêté municipal n° 289/17).

Déchets verts

Le brûlage de déchets verts est interdit. La déchetterie est de nouveau fonctionnelle. En effet, chaque année, près d'un million de tonnes de branches, résidus de tonte et feuilles partent en fumée. Pourtant, les impacts sanitaires et environnementaux sont démontrés : par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km.

Procédure de reprise de concessions

La procédure de reprise des tombes en état d'abandon arrive à son terme à savoir le 21.08.2020. Un second constat sera effectué à l'issue ■

Rappel actualité COVID 19 (à partir du 11 mai)



Sport

- Interdit dans les lieux collectifs
- Les mesures de distanciations sociales devront être respectées.

Rassemblements

- Limités à 10 personnes

Transport en commun

- Port du masque obligatoire dans l'ensemble des bus, taxis, VTC, métro ■

INFORMATIONS CORONAVIRUS

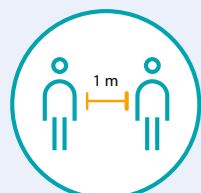
Pour vous protéger et protéger les autres



LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS



TOUSSEZ OU ÉTERNUEZ DANS VOTRE COUDE OU DANS UN MOUCHOIR



RESTEZ À PLUS D'UN MÈTRE DES AUTRES VOYAGEURS



UTILISEZ UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



SALUEZ SANS SE SERRER LES MAINS ÉVITEZ LES EMBRASSADES



BIEN BOUGER, BIEN PROTÉGER

En permanence, suivez ces conseils afin de limiter les risques de propagation du virus :

- Se laver les mains très régulièrement ou utiliser une solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter (dans une poubelle)
- Se saluer à distance, sans se serrer la main et sans s'embrasser

Pour vos déplacements en bus, respectez les mesures mises en places :

- La vente à bord et l'information par le conducteur sont suspendues.

Nous vous conseillons de recharger votre carte Vpass sur l'E-boutique (<http://webshop-cagp-poitiers-fr.easyticketing.it/EBoutique/>) ou d'acheter un billet numérique sur l'application Vitalis (gratuite sur Google Play et Apple Store). Vous pouvez également utiliser les distributeurs automatiques de titres ou vous rendre à l'agence du siège de Vitalis ou chez un dépositaire.

- La validation reste obligatoire : utilisez le valideur accessible,
- Pendant vos trajets en bus, restez à plus d'un mètre des autres voyageurs,
- Depuis le 11 mai, les masques sont obligatoires dans les bus ■



À noter...

Quel dédommagement pour les abonnés ?

Face à cette situation et afin de ne pas pénaliser les abonnés, **Grand Poitiers et Vitalis ont choisi de prolonger automatiquement les abonnements pour une durée de :**

- 1 mois supplémentaire pour chaque abonnement mensuel d'avril et/ou de mai détenu (report cumulable),
- 2 mois pour tout abonnement annuel.

Les abonnés pour lesquels cette prolongation correspond à un montant supérieur ou égal à 20€ pourront en demander le remboursement.

Les étudiants (sur justificatif de leur statut) et les plus de 65 ans qui n'auraient plus l'utilité de leur abonnement annuel (arrivant à échéance d'ici le 30/09/2020) pourront demander le remboursement de la période non utilisée depuis le 17/03/2020 (si le montant à rembourser est supérieur ou égal à 20€). Tout autre cas particulier éventuel sera étudié par la Direction de Vitalis.

Les demandes de remboursement sont possibles depuis le lundi 11 mai en remplissant un formulaire et en fournissant un RIB sur vitalis-poitiers.fr ou en agence ■



Collecte des déchets ménagers

Jours de collecte

> Les bacs sont à sortir la veille dès 19h



Les déchets recyclables

Le mardi pour le Bourg, Aillé, Fontaine et Vayres

Le jeudi pour les Villages



Mesures de sécurité

Pour des raisons sanitaires, les **mouchoirs, gants et masques usagés** sont à jeter dans un **sac plastique dédié** fermé. Après 24 heures, ce sac est à mettre dans le sac noir des ordures ménagères.



MOUCHOIRS

GANTS

MASQUES

SAC FERMÉ

SAC FERMÉ



Les ordures ménagères

Le mercredi pour le Bourg, Aillé, Fontaine et Vayres

Le jeudi pour les Villages



Les déchets compostables : je respecte les proportions



Toutes les astuces et techniques pour composter vos déchets sur la page Compostage de Grand Poitiers



Le compostage

Le compostage est un processus de transformation naturelle des déchets organiques (déchets de cuisine et déchets de jardin) en compost.

Cette réaction se réalise grâce à l'action de micro-organismes : champignons microscopiques, bactéries, insectes et autres vers.

Composter permet de :

- Diminuer de 30 % le volume de la poubelle des ordures ménagères.
- Obtenir un amendement de qualité pour les plantes, le potager ou pour « nourrir » la pelouse.
- Alimenter la faune du sol et ainsi favoriser une biodiversité bénéfique pour la nature et le jardin.
- Améliorer la structure des sols ■



Tout savoir sur le programme de réduction des déchets grandpoitiers.fr rubrique déchets



Les budgets ont été adoptés par délibération n°16 en date du 27 février 2020.

Le budget principal a été voté en équilibre, en recettes et en dépenses, pour un montant de 3 898 814,47 euros en section de fonctionnement (opérations d'ordre comprises) et de 3 481 304,81 euros en section d'investissement (opérations d'ordre comprises) ■

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ
1 2 3 En Scène	930,00 €
ACCA Saint-Georges	790,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00 €
APE des Écoles Publiques	700,00 €
APE École Notre Dame	500,00 €
Arabesque	2 090,00 €
Club Sportif St-Georges	2 150,00 €
Athlétic Rugby Club	2 100,00 €
Avataria	1 220,00 €
Badminton	480,00 €
Bx Happy Country	945,00 €
Chorale A Capella	570,00 €
Clain d'Éil Fotoclub	485,00 €
Comité de Jumelage	910,00 €
D'Lyre	340,00 €
École de Musique	2 950,00 €
Futur O Club Judo	1 600,00 €
Gym et Compagnie	880,00 €
Les Amis de Sierck-les-Bains	1 195,00 €
Les Galopins Baillargeois	550,00 €
Les Marchous	280,00 €
Partag Passion	160,00 €
Taekwondo Val Vert	2 230,00 €
Tennis Club de St-Georges	1 600,00 €
Valvert Handball	3 440,00 €
Valorisation du Patrimoine	320,00 €
Comité des Anciens d'Algérie (FNACA)	790,00 €
Randonneurs de La Vallée du Clain	560,00 €
Création à La Carte	180,00 €
MCB 86	320,00 €
Premier Joueur	470,00 €
TOTAL des subventions versées	32 335,00 €

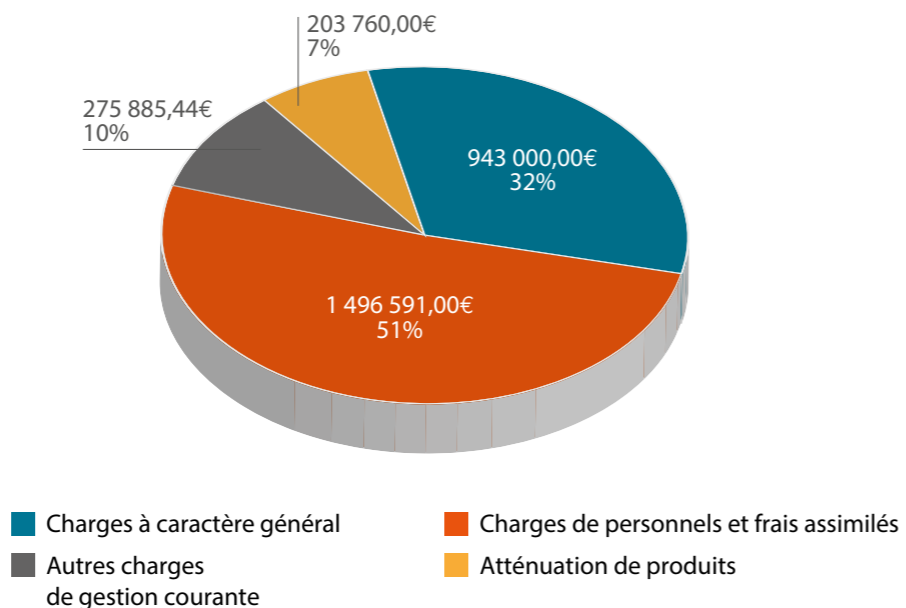
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CCAS 2020

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ
AFM	150,00 €
Téléthon	150,00 €
Ligue contre le cancer	300,00 €
Banque alimentaire	1 000,00 €
Assoc. des scléroses en plaque	300,00 €
Un hôpital pour les enfants	300,00 €
Club de l'amitié	600,00 €
TOTAL	2 800,00 €

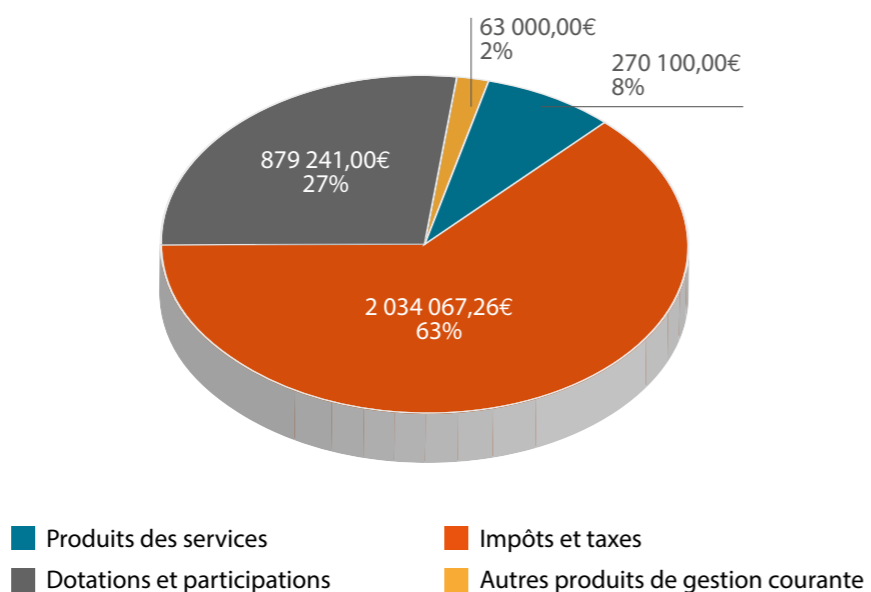
Finances

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES RÉELLES 2020 : 2 919 236,44 EUROS



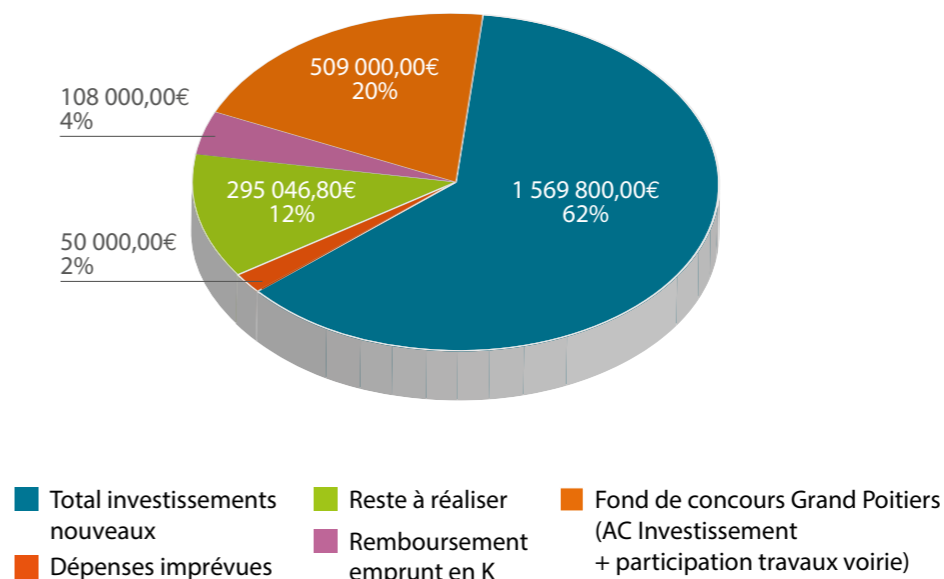
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES RÉELLES 2020 : 3 246 408,26 EUROS



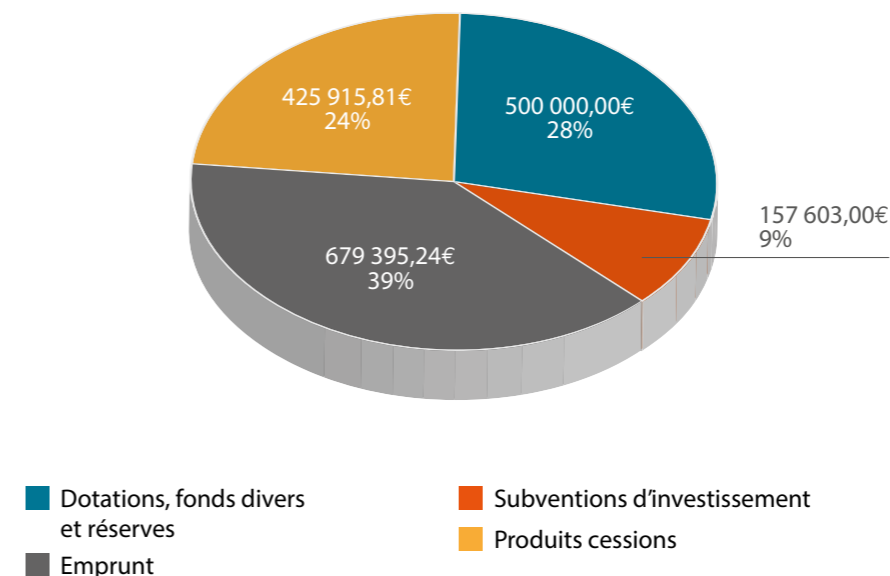
Point sur la fiscalité locale 2020. Valeurs locatives forfaitaires : elles évolueront de 0,9 % pour la taxe d'habitation et de 1,2 % pour les taxes foncières bâties et non bâties. Rappelons qu'elles étaient auparavant indexées sur l'inflation.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT 2020 HORS OPÉRATION D'ORDRE : 2 236 800 EUROS



INVESTISSEMENT 2020 RECETTES : 1 762 914,05 EUROS



TAXES D'HABITATION

Environ 80 % des français ne règlent plus de taxe d'habitation. Concernant les 20 % restant, la diminution commencera en 2021 (35 %) jusqu'en 2023.

Le taux communal voté pour 2020 reste stable à 14,35 %, le taux intercommunal sera également stable à 10,55 %.

Taxe foncière sur le bâti

La part communale passe de 17,89 % en 2019 à 18,41 % en 2020 soit une augmentation de 0,52 point. Dans le même temps le taux « Grand Poitiers » baisse de 0,52 point, de 1,81 % à 1,29 %.

Taxe foncière sur le non bâti

Stabilité du taux communal à 58,01 %.

Conclusion

En 2020, le montant des impôts locaux sera en très faible progression pour les Baillargeois, sauf pour ceux qui ont effectué des travaux : agrandissement, piscines, vérandas.

Réforme

La taxe d'habitation représente une partie conséquente des recettes des communes, elle se doit d'être compensée.

La taxe foncière sur le bâti prélevée pour le département sera dorénavant versée aux communes. Une compensation sera versée ou prélevée, selon les cas. L'idée est que la réforme sera, pour les communes, neutralisée à l'euro près.



Une commune en cours de développement

La commune souhaite rester attractive et créer des conditions favorables à l'installation de nouveaux habitants mais aussi de nouvelles entreprises.

C'est pourquoi, elle a fait le choix de concevoir des lotissements communaux.

Aujourd'hui, elle dispose de deux lotissements en cours de commercialisation : un à vocation d'habitation dans le secteur de l'Hopiteau et un autre à vocation d'activités économiques dans le prolongement de la zone d'activités du Clos de l'Ormeau.

Lotissement de l'Hopiteau, à vocation d'habitat



Le lotissement de l'Hopiteau comprend 40 lots à usage privatif et 2 lots destinés à de l'habitat social.

Les surfaces des terrains sont comprises entre 409 et 767 mètres carrés. Le prix des parcelles est de 89 euros le mètre carré, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Ce lotissement offre des prestations nouvelles comme la collecte des déchets à l'aide de colonne enterrée, la fibre optique et un environnement agréable avec des placettes de convivialité, des aires de jeux pour différentes tranches d'âge, des espaces verts et une piste cyclable permettant de se déplacer vers le centre-bourg ou le complexe sportif Les Sablières ■



Pour tous renseignements complémentaires (notamment sur les lots disponibles et sur le règlement du lotissement), il convient de s'adresser à la mairie - service « urbanisme » - Madame Véronique DUBOIS : 05 49 52 81 02.

Lotissement du Clos de l'Ormeau, à vocation économique



D'un accès aisé par la route départementale n°4, le lotissement du Clos de l'Ormeau comporte des lots dont les surfaces sont comprises entre 1 139 et 5 060 mètres carrés.

À noter ici que les lots sont redécoupables à la demande pour répondre au mieux aux besoins de l'entreprise. Le prix des parcelles est de 15 euros H.T. le mètre carré, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Les services économiques de Grand Poitiers et urbanisme de la commune sont à la disposition des entrepreneurs pour les accompagner dans leurs démarches administratives (montage de dossier, recherche d'aides financières, ...) ■

Tél Grand Poitiers - développeur local :
M. Florent MOREAU : 05 49 62 37 03 / 06 80 62 60 51

Tél. service urbanisme Commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux : M^{me} Véronique DUBOIS : 05 49 52 81 02

Pour plus d'informations sur ces deux lotissements, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie par téléphone (05 49 52 81 02) ou par mël (mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr).

CCAS

Nouvelle formule du passeport associatif jeunes

Le passeport associatif jeunes est un dispositif d'aides qui a pour objet de favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle pour tous. Lors du conseil d'administration du 4 février 2020, les membres du conseil d'administration ont décidé de revoir les montants des aides attribués dans le cadre de ce dispositif.

À compter du 1^{er} juillet 2020, les nouveaux montants sont établis comme suit : 50 % (au lieu de 35%) du montant de la cotisation annuelle avec un plafond établi à 120 euros par association (au lieu de 100 euros). À noter ici que l'aide est versée directement à l'adhérent.

Pour mémoire, pour bénéficier du dispositif, il convient de remplir les conditions suivantes :

- Résider à Saint-Georges-lès-Baillargeaux,
- Être bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- Être un adhérent âgé de 6 à 18 ans,
- Pratiquer une activité dans une association de la commune ou hors commune si la discipline n'existe pas (natation, équitation...)

Solidarité

Aide alimentaire

Pendant cette période difficile, le CCAS a maintenu la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies.

Pour ce faire, les élus et bénévoles mobilisés pour accomplir cette mission ont élaboré, en lien avec les services techniques, un mode de distribution tenant compte des gestes barrières à appliquer et ont aménagé les locaux en conséquence (établissement d'un sens de circulation avec des marquages au sol pour respecter la distanciation physique entre les usagers, planification des distributions sous la forme de rendez-vous, mise à disposition de masques...).

Des masques « grand public » ont également été distribués à l'ensemble des bénéficiaires de la banque alimentaire. Merci à eux ainsi qu'aux nouvelles personnes qui se sont jointes à l'équipe existante pour assurer cette mission de la plus grande importance dans ce contexte singulier.

Bons alimentaires

Pendant l'épidémie, certaines familles se sont retrouvées en difficulté pour assurer des repas quotidiens et pour subvenir aux besoins alimentaires de plusieurs familles. Sur demande du Département, le CCAS a participé à la délivrance de bons alimentaires pour des personnes en urgence sociale. En complément de cette sollicitation, le CCAS a assuré directement cette mission pour répondre à des situations d'urgence.

Au total, 760 euros ont été attribués à des familles en difficulté pendant la période de confinement.

Soutien aux personnels soignants

Très tôt après le démarrage de la période de confinement, la commune a été sollicitée par des professionnels de santé du territoire pour obtenir des moyens de protections individuelles (gants, gel hydroalcoolique...).

Pour répondre à ces demandes dans l'attente que ces derniers disposent de leurs propres moyens via l'État et soutenir le personnel soignant, la commune a donné des lots de masques issus du stock constitué lors de la

grippe H1N1, des surblouses, du gel hydroalcoolique, des surchaussures et des kits « visiteurs ».

Mise en place d'un réseau d'aides aux personnes en difficulté

Très tôt après le démarrage de la période de confinement, la commune a mis en place un dispositif d'aides à la personne pour les publics les plus en difficulté notamment celles et ceux rencontrant des problèmes de mobilité pour accomplir les achats de la vie quotidienne. Un appel a été lancé aux élus et aux personnes bénévoles qui souhaitaient donner de leur temps via le site internet et la page Facebook de la commune. Au total, ce sont cinq familles qui ont répondu à cet appel pour effectuer des achats dans les commerces locaux, porter des courriers à la Poste ou aller chercher des médicaments à la pharmacie. Merci à eux pour leur dévouement et leur esprit solidaire.

Mobilisation d'associations locales pour la fabrication de masques « grand public »

Lors de la survenance de l'épidémie COVID-19, les pouvoirs publics ont été débordés par la vitesse de propagation et ont vu le stock de masques se tarir très rapidement. Pour compléter les mesures de protection dites « barrières », la production de masques « grand public » s'est avérée être un enjeu pour assurer une protection plus rapide de la population. C'est pourquoi, la commune a demandé à deux associations locales (Création à la carte et Partag'Passion) de bien vouloir fabriquer des masques en tissu.



Ces dernières ont accepté de relever le défi et ont produit plusieurs dizaines de masques en tissu.

Il convient ici de les remercier pour leur engagement dans cette action d'intérêt général qui a permis à plusieurs personnes de disposer rapidement de moyens de protection face au virus ■

La fibre

Le 5 mars 2020 à l'Espace Mérovée, Séverine Saint-Pé et Fabien Guérin respectivement présidente et directeur de la structure départementale Vienne Numérique ont présenté le programme de déploiement de la fibre optique sur Saint-Georges-lès-Baillargeaux en présence de Jean-Claude Boutet maire, Francis Giraud conseiller départemental et Olivier Cottard représentant du titulaire du marché, la société Orange.



La première partie de la présentation visait à présenter le programme et ses acteurs. Il a notamment été indiqué que si Vienne Numérique construit le réseau, la commercialisation aux particuliers et entreprises est assurée par des opérateurs commerciaux. Les grands opérateurs commerciaux du marché, déjà connus pour leurs services ADSL, seront présents sur les offres fibre disponibles sur le réseau.

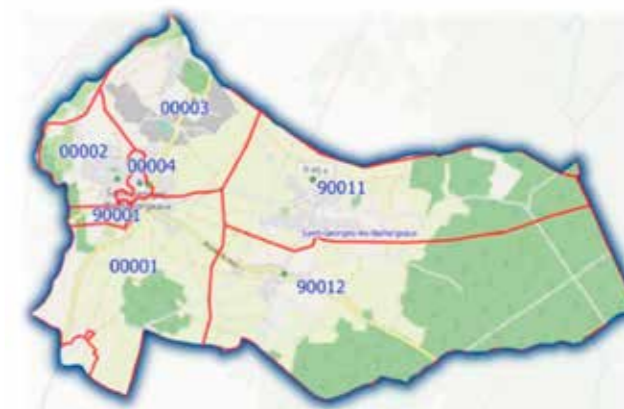
La deuxième partie de présentation a été consacrée aux avantages d'un raccordement en fibre optique comparé au raccordement sur ligne téléphonique cuivre actuel pour accéder à Internet et à l'ensemble des nouveaux services associés, comme la Vidéo à la demande (VOD), la TV Ultra Haute Définition (4K et 8K), le télétravail, cloud, offre dédiée aux entreprises... Il a été rappelé que la fibre optique était plus rapide, plus stable, plus sécurisée que le raccordement cuivre portant l'ADSL. Elle permet notamment la multiplication des raccordements d'équipements au sein du foyer sans problème de débit. Les débits disponibles sont 20 à 50 fois plus rapides. À date, le raccordement est gratuit.

Il a été indiqué que la commune était divisée en 7 secteurs dont l'équipement se fera progressivement en étoile,

la plupart du temps dans des fourreaux et sur des appuis aériens existants. Les premières prises étant commercialisées en avril et la fin du déploiement étant prévue pour début 2021 pour les toutes dernières prises. Il a été rappelé qu'il peut y avoir des problèmes augmentant les délais de production (fourreaux ou poteaux cassés, refus d'un syndic, Génie Civil à réaliser, problèmes d'élagage...), mais également des soucis liés à la partie privative, par exemple l'impossibilité de vous raccorder du fait de problèmes pour passer la fibre dans votre bâtiment (gaines écrasées, mur à percer, ...), ces travaux sont à la charge du propriétaire.

Un site internet dédié au programme contenant des explications détaillées, ainsi qu'un moteur d'éligibilité permettant de connaître, à l'adresse, l'état du déploiement du réseau a été présenté. Il est disponible à cette adresse : <https://www.vienne-numerique.fr/>

Vienne numérique est une régie créée par le Département de la Vienne. Elle est maître d'ouvrage de la construction du réseau. Elle bénéficie du soutien financier du Département de la Vienne, de Grand Poitiers, de la région Nouvelle Aquitaine et de l'État. Cette régie est associée à son homologue le syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique au sein d'un groupement de commandes Poitou numérique. Le groupement construira à l'aide de son prestataire Orange, d'ici fin 2021, environ 85 000 prises et de très nombreux sites prioritaires sur les deux Départements ■



L'impact de la crise sanitaire sur les autorisations d'urbanisme

La loi d'urgence prise pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a introduit des dispositions portant sur la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et également sur l'adaptation des procédures durant cette même période.

En résumé, les délais d'instruction ont été suspendus ou reportés selon qu'ils ont commencé à courir avant le 12 mars (suspension et report de l'encours) ou après cette date (report complet) et les délais de recours ont été prorogés.

Ce qui signifie concrètement que le délai d'instruction des demandes de certificat ou d'autorisation d'urbanisme déposées avant le 12 mars 2020 n'est pas modifié : il a été interrompu le 12 mars et il a recommencé à courir à partir du 24 mai pour la durée qui restait à courir le 12 mars.

Le délai d'instruction des demandes de certificat ou d'autorisation d'urbanisme déposées entre le 12 mars et le 23 mai n'est pas modifié mais son point de départ a été reporté au 24 mai.

Par ailleurs, le service chargé de l'instruction des dossiers au niveau de la Communauté Urbaine a été fermé au public à compter du 18 mars. L'instruction des dossiers s'est poursuivie par des agents majoritairement en situation de télétravail.

Bien entendu et malgré les efforts déployés, cette situation exceptionnelle a fortement perturbé l'activité administrative liée à l'examen et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Des retards inévitables ont été constatés et sont toujours existants. De nombreux projets présentés par les habitants de la commune ont dû être décalés dans le temps. Cependant, tout sera mis en œuvre pour un retour à la normale le plus rapidement possible ■

Environnement

Avec un peu plus de 4 100 habitants, la commune de Saint-Georges est une commune périurbaine située entre Poitiers et Châtelleraut qui appartient depuis le 1^{er} janvier 2017 à la communauté urbaine de Grand Poitiers.



Obtention de la première fleur au concours des villes et villages fleuris

Saint-Georges possède tous les atouts d'une ville à la campagne, avec ses commerces, ses équipements sportifs, ses services publics mais aussi un cadre de vie privilégié.

Ce cadre de vie se caractérise, entre autres, par le poids des boisements (constitués principalement de la forêt de Moulière et le bois de Vayres), par la présence de la vallée du Clain à l'ouest et par des paysages agricoles et quelques vallées sèches. Depuis un peu plus de 10 ans, la commune œuvre en faveur de la préservation de son environnement par la signature de la charte terre saine en 2009 et par la prise en compte de ce dernier dans l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme approuvé en février 2013.

Cela s'est traduit au travers de nombreuses initiatives prises en faveur de son cadre de vie dont notamment l'effacement des réseaux lors de travaux neufs de voirie, le renouvellement de l'intégralité de son parc d'éclairage public (passage aux ampoules LED sur les travaux neufs ou la construction de nouveaux lotissements), la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics extérieurs ou l'absence de recours aux pesticides pour le désherbage depuis quatre ans, y compris dans les cimetières et les terrains sportifs.

Saint-Georges, commune engagée en faveur de la Biodiversité

La commune de Saint-Georges s'est engagée dans le dispositif « mon village, espace de biodiversité » porté par l'association ABEILocales (Action pour la Biodiversité, l'Environnement et les Initiatives Locales). Grâce à ce dispositif, un ensemble d'actions devaient être mises en œuvre en 2020 :

- Des animations dans les écoles pour éveiller la curiosité des enfants par rapport à la nature et la biodiversité,
- La mise en place de 3 ruchers pédagogiques communaux,
- Des semis de graines de fleurs mellifères et nectarifères ainsi que la mise en place d'un « carré pour la biodiversité »,
- La fabrication et la mise à disposition d'abris à insectes auprès des enfants.

Avec la survenance de l'épidémie COVID-19, toutes les actions n'ont pas pu être mises en place comme les animations avec les écoles ou les expositions pendant la foire annuelle de la Saint-Georges. Toutefois, la commune a pu désigner un apiculteur, habitant la commune, qui s'est très vite investi dans l'installation des ruchers ou dans les relations avec les services techniques ou l'association ABEILocales.

Une première récolte de miel « made in Saint-Georges » a même pu être effectuée ■



Après avoir obtenu le premier prix départemental au concours des villes et villages fleuris pendant deux années consécutives, le jury départemental, qu'il convient de remercier pour la qualité des échanges et leurs précieux conseils, a proposé que notre commune concourt pour l'obtention d'une première fleur en 2019. Après examen du dossier constitué par la commune et du passage sur notre territoire pour prendre connaissance des réalisations et projets en cours, le jury régional a attribué une première fleur à notre collectivité.

Cette récompense est le fruit d'un travail d'équipe qu'il convient ici de souligner entre les services techniques, mais aussi les autres services, les élus et les habitants de la commune qui participent à leur niveau à faire de la commune un territoire où il fait bon vivre ■

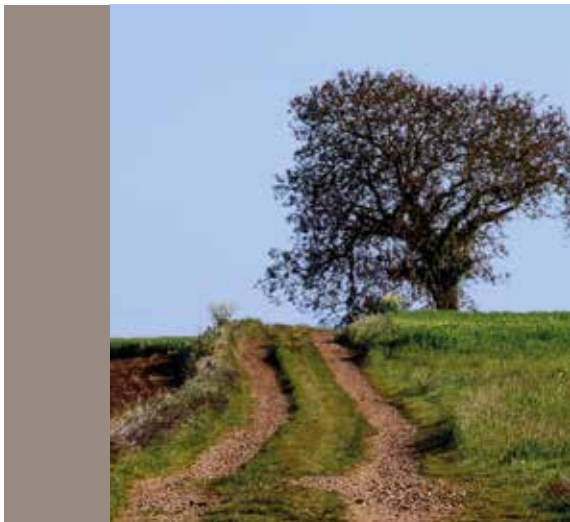


Éco-pâturage

La commune continue de se développer par la construction de nouveaux lotissements. Cette urbanisation génère des besoins d'entretien grandissants. Pour faire face à la croissance de ces besoins, les services techniques et les élus ont mis en œuvre plusieurs actions comme par exemple la gestion différenciée des espaces extérieurs qui définit des fréquences d'entretien en fonction des secteurs de la commune. Une autre solution a été construite en partenariat avec des éleveurs de moutons.

Il s'agit de l'éco-pâturage. Cette technique d'entretien des espaces extérieurs à l'aide d'animaux (moutons ou brebis) permet de répondre à plusieurs objectifs : favoriser la biodiversité, limiter les interventions humaines, soutenir une activité agricole de proximité. À noter ici que l'éleveur retenu commercialise sa viande au SUPER U de Saint-Georges. Les brebis ont été introduites, à titre expérimental, dans un premier site, face à la déchetterie Les Millas. D'autres sites pourraient être entretenus selon ce procédé dans les mois qui viennent.






Mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux
16, place de la Liberté - 86130 Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Tél. 05 49 52 81 02 - Fax : 05 49 52 64 30

mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr
www.saint-georges-les-baillargeaux.fr

 @stgeorgeslesbxinfo